

Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1996/677 20 août 1996 FRANÇAIS ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 20 AOÛT 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE DU YÉMEN AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre de M. Abdulkarim Al-Eryani, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Yémen, concernant l'évolution de la situation créée par les agissements de l'Érythrée sur l'île yéménite de la Petite-Hanich.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdalla Saleh AL-ASHTAL

ANNEXE

Lettre datée du 19 août 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Yémen

Comme suite à la lettre que je vous ai adressée le 17 août 1996 vous faisant part du fait que mon pays respectait les voeux exprimés par le Conseil de sécurité, qui demandait aux parties de faire preuve de la plus grande retenue face au nouvel acte d'agression perpétré par l'Érythrée contre l'île yéménite de la Petite-Hanich et de donner aux efforts diplomatiques déployés par l'ONU et par la France une chance de réussir à résoudre cette nouvelle et dangereuse complication dont est responsable l'Érythrée, je tiens à informer le Conseil qu'hier, 18 août 1996, lors d'une réunion avec S. E. le Président de la République, le général de corps d'armée Ali Abdullah Sajah, le représentant de la France, l'Ambassadeur Francis Gutmann, nous a informés que le Gouvernement érythréen lui avait officiellement fait savoir le même jour qu'il retirerait ses forces de l'île yéménite de la Petite-Hanich dans les quelques jours à venir et rétablirait la situation d'avant le 10 août dernier. Il nous a informés en outre que l'engagement pris par l'Érythrée à cet égard avait été concrétisé dans une lettre officielle signée par le Ministre érythréen des affaires étrangères et remise au représentant de la France.

Le Gouvernement yéménite tient à exprimer au Conseil toute son appréciation et toute sa gratitude pour la position que ce dernier a adoptée face à ces graves événements. Il souhaite de même faire officiellement état de son appréciation et de sa gratitude au Gouvernement français et à son Ambassadeur, M. Francis Gutmann, pour le rôle actif qu'ils ont joué pour désamorcer la dangereuse situation issue de l'acte irresponsable de l'Érythrée. Il tient en outre à exprimer sa très grande reconnaissance aux États membres du Conseil pour le grand intérêt qu'ils ont porté à cette affaire. Le Gouvernement yéménite assure encore une fois le Conseil qu'il désire vivement une solution pacifique au différend qui l'oppose actuellement au Gouvernement érythréen, et qu'il est résolument attaché à l'application de l'Accord de principes conclu par les deux parties à Paris le 21 mai 1996, ainsi qu'aux négociations tenues sous les auspices de la France en vue de parvenir à un accord sur l'arbitrage, conformément à l'article 2 de l'Accord de principes, accord qui doit se faire d'ici le 15 octobre 1996.

Tout en donnant les assurances ci-dessus et bien qu'ayant donné aux efforts diplomatiques de l'ONU et de la France une chance de réussir à désamorcer cette grave situation, efforts qui ont abouti à l'engagement érythréen, obtenu par le représentant de la France, à se retirer de l'île yéménite susmentionnée, le Gouvernement yéménite ne peut toutefois pas s'empêcher d'avoir quelques doutes quant à la sincérité de l'Érythrée et à sa détermination à tenir l'engagement qu'elle a donné au Gouvernement français et, par l'intermédiaire de ce dernier, à la communauté internationale représentée par le Conseil de sécurité. Les doutes qu'éprouve le Yémen sont d'autant plus forts que l'engagement en question n'est pas assorti d'une date limite pour le retrait de la présence militaire érythréenne de l'île yéménite. C'est là une question qui revêt indubitablement la plus grande importance pour la paix et la sécurité dans la région et la sécurité de la navigation internationale dans ce secteur.

En conséquence, le Gouvernement yéménite demande au Conseil de poursuivre ses efforts et ses bons offices afin d'obliger le Gouvernement érythréen à évacuer l'île yéménite dans les quelques jours qui viennent, s'acquittant ainsi de l'engagement qu'il a pris auprès du Gouvernement français. Il demande en outre que le Conseil demeure saisi de la question jusqu'à ce que l'île yéménite soit libérée de la présence militaire érythréenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

<u>Le Vice-Premier Ministre et Ministre</u> <u>des affaires étrangères</u>

(<u>Signé</u>) Abdulkarim AL-ERYANI
